

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 51

Artikel: Entre nous, voisine... : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS,
pour 1922, recevront ce journal

GRATUITEMENT
dès ce jour au 31 décembre prochain,
en s'adressant à l'Administration, 9, Pré-du-Marché, Lausanne.



ENTRE NOUS, VOISINE...

XIII

— Quelle est cette lumière,
dans la nuit ?

— C'est l'Etoile de Noël !

EST demain Noël, Voisine, ce sont les petits enfants de l'école qui l'ont dit. Ils courraient dans la rue pour aller plus vite à la répétition de chant... on les entend d'ici... écoutez-les!... ils chantent : Mon beau sapin, Venez bergers et mages; ils chantent aussi : Paix sur la terre, qui est le plus beau de ces chants, et toute la joie de Noël brille dans leurs yeux.

C'est que Noël est, avant tout, la fête des petits, des petits et des humbles. Il faut, comme eux, avoir confiance, il faut savoir, comme eux, être heureux d'un cœur simple pour en sentir l'ineffable douceur. Car, si les enfants demeurent en extase devant le sapin étincelant de perles et de lumières, c'est qu'ils n'imparent rien au monde de plus beau. Et, si leur petit cœur bat à se briser de joie quand éclate le cantique de Noël, c'est qu'ils croient à ce qu'ils chantent!... Paix sur la terre!... Ce sont les enfants qui ont raison, voyez-vous, et nous serions plus heureux si nous savions, si nous pouvions « croire » sans discuter.

La Terre, si l'on y songe, était créée pour prospérer dans la paix et la beauté. C'est la mauvaise volonté humaine qui en trouble l'harmonie. Regardez dans le petit cercle de famille comme souvent, déjà, sa quiétude est rompue par la faute d'un de ses membres. Une pensée mauvaise qui s'échappe, une parole imprudente qui égratigne le silence... l'inertie devant le petit malheur qu'un geste eut pu réparer.

On ne pense peut-être pas assez au devoir qui incombe à chacun de participer à l'agrément du foyer, on ne prend pas garde à la nécessité du sourire qui est comme la lumière du visage.

Voisine, je ne sais pas exactement pourquoi je vous dis ces choses!... Tenez, voici le sapin préparé avec ces cent petites bougies, ses noix dorées et ses chaînes brillantes... Les enfants danseront leurs rondes autour et nous chanterons avec eux le doux cantique : Paix sur la terre... N'oubliez pas, Voisine, c'est demain Noël!

L'Effeuilleuse.



L'ABBAYI DE TSAVORNE

ECANDO, demeindze et delon, sti tsautain passâ, no z'ai z'u la première fita de nou tra novalla abbayi : Union et Paix, que cein a été onna tant balla fita. Lâi è venu dau mondo tant biau que l'etâi bin plie galé qu'o tir fédérat et qu'on n'a m'mameint assurâ que le râi David de Mézire etâi ào banquet et que l'ant chal po majo de trâbilia.

Dan, lo décando pè vê six hâore, on gaillâ que sâ maneyi lo tambou l'a taborena la diana pè lo velâdzo; ie fasâi cresena sa tesse que cein fasâi on puchaint détertin pè lè tserrâire. Lè z'homme sè sant rassemblâ devant lo collidzo et l'ant betâ lo brassâ, pu sè sant eimourdzâ ti de beinda por allâ ao z'oustand iô l'ant ferrailâ m'mero ion. Lâi a bo et bin z'u dôu râ que l'ant etâi courrenâ pè duve galèze pernette que m'arâi râin fé de lè z'eimbransi. L'a falu bâire quaque botolhie de septant'-ion : è-te pas de bi savâi! Pu lè râ l'ant promenâ lau courene pè lo velâdzo, pu... hardi! lo picoulet, la moufrière, la sotiche, tant que vê la minâ.

La demeindze, cein l'a etâi bin plie biau oncora. L'a falu batsi lo drapeau nâovo. Cllia que n'a pas vu cein n'a rein vu. Pu l'a falu rebâre et remedzâ, ni trau pou, ni trau et lè discou l'ant eimourdzâ. Lo syndico l'a dèvesâ dâi vilhie z'abbayi de Tsavorné, dinse :

— Dein lo vilhio temps, lâi avâi dein noutra cououna cin z'abbayi : cliaque de la Granna, de la Sau, de Vilmergue, dâi Cultivateu et de l'Uni-on. Cllia z'ique de Vilmergue l'a etâi fondâe lo 25 de juillet de l'an 1713 pè dâi sordâ de Tsavorné que sant z'u pè cliau defrépenseâ de Brêmeart, lo 22 mai, et de Vilmergue lo 25 de juillet 1712. L'a durâ quasu dou ceint z'an et l'a etâi partadjâ ein 1873. Apri cein l'ant ruppâ l'abbayi dâi Cultivateu et cliaque de l'Uni-on, bin maulâ propou. Lè pe vilhie famile de Tsavorné dein sti temps l'etânt dâi z'Auberson.

Ne vu pas vo redere ti lè biau discou que ié ouï : mè foudrai onna ramma de papâ. Respet por ti leu.

Lo tambou l'a rerolhi et no sein parti po la granta pararda.

Cosse n'étai pas de la moqua de tsat : dâi drapau, dâi gendarme, la musiqua avoué dâi z'haillon de militero et dâi carlette à galons et à pliemate verda, lè démuazalle, lè dzein dâi societâ et lè z'enfant dâi z'écoule. L'ant bo et bin passâ pè tote l'rette, po reveni su la pliée de fita.

Lo delon, l'ant refé on bocon d'abbayi po medzâ lè brosse de la demeindze. Fasâi tant biau et tsaud que lè dzein l'avant sâi et vo djuro que lo cantier l'a fê sè ferrette.

L'è dinse que s'è passâe la première fita de l'abbayi novalla de Tsavorné.

Pierro-Abram Redzipet.

LE NUMÉRO 17 DE LA CITÉ-DERRIÈRE

ES intéressants articles, que M. L. Mogeon vient de consacrer, ici-même, aux mémoires laissés par l'archiviste Antoine Baron, nous ont donné l'idée qu'il n'était pas hors de propos de rappeler que cet honorable citoyen habita plusieurs années et mourut, le 11 septembre 1864, à la Cité-derrière, dans la maison de l'ancienne cure, n° 17 actuel (alors n° 22), qui abrite aujourd'hui le poste de police de la Cité, la chambre des pauvres passants et celle des arrêts militaires. C'était, sauf erreur, au 1^{er} étage et l'empreinte du nom de A. Baron était encore visible, il y a peu d'années, sur la porte de l'appartement, pour qui savait regarder avec soin.

Mes Baron, les filles de l'archiviste, y tenaient une petite école enfantine, dont se souviennent peut-être encore quelques Lausannois dans la soixantaine.

Le petit jardin, dont parle Baron, est sans doute celui sur lequel donnent les pittoresques galeries de la maison, qu'on aperçoit de la route de la Solitude.

Rappelons brièvement, à cette occasion, les états de service de cette vénérable maison, qui sont sérieux et variés.

Avant la Réforme du XVI^e siècle, c'était la Cure de la Paroisse de la Sainte-Croix, dont dépendait la ferme de l'Hermitage, à ce que nous a signalé M. Maxime Reymond. Par la Petite Largition de 1536, Berne l'octroya à la Seigneurie de Lausanne, comme les biens des diverses paroisses de la ville, et elle servit dès lors et pendant 300 ans de cure pour l'un des ministres.

Dès 1561, c'est le pasteur Loys Treppereau qui l'occupa, à ce que nous apprend M. le professeur H. Vuilleumier. C'est peut-être là qu'il faut chercher le domicile de ses prédécesseurs dans la charge de second ministre : à savoir Béat Comte (1588-1545), Jacques Valier (1546-1559) qui démissionna avec Viret, et Jean de Bosc (1559-1561).

D'après le plan Rebeur (1670), cette Cure était, en effet, dévolue au second ministre (le premier pasteur étant alors logé à la Madeleine); mais, en 1722, les indications sont inversées. En 1827, en revanche, on en est revenu à la destination de la Cure de la Cité-derrière au second ministre. Ces changements font qu'on ne peut préciser de façon absolue la demeure des pasteurs de Lausanne, que si d'autres données certaines fixent la chose.

Pour ce qui est de la Cure qui nous occupe, nous savons que, de 1748 à 1754, c'est David Pavillard qui y demeura. Il était alors 2^{me} diacre ou 4^{me} pasteur. Plus tard, il devint 3^{me} ministre, puis professeur de la chaire d'éloquence à l'Académie et principal du Collège. C'est D. Pavillard qui fut le précepteur du comte de Lippe-Detmold et du prince de Nassau-Weilberg, en séjour dans notre ville. En 1753, c'est chez lui que le père de Edward Gibbon place celui-ci, encore fort jeune, en pension, pour le ramener, si possible, à la foi réformée dont il avait tendance à s'éloigner alors. Gibbon parle de cette maison de la Cité-derrière de la façon suivante :

« A la place de mon élégant appartement du Collège de la Madelaine (Magdalen College d'Oxford), c'est une rue étroite, sombre, la moins fréquentée d'une ville qui n'est pas belle; une maison vieille et inconfortable, une petite chambre, mal bâtie, mal meublée, qui, aux approches de l'hiver, au lieu d'un